



Lettre ouverte aux Sénateurs

ZFE : appel à la raison et au bon sens des territoires

Paris le 14 juin, 2021

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Ce lundi 14 juin, vous entamerez au Sénat la discussion sur le projet de loi « Climat et Résilience » qui prévoit la création obligatoire de zones à faibles émissions (ZFE) dans 45 agglomérations de plus de 150 000 habitants en 2025 et donc l'exclusion de plus de 13 millions de véhicules « âgés » dans des dizaines de territoires.

Or, pour des **raisons économiques et de pouvoir d'achat** évidentes, **la moyenne d'âge des véhicules continue d'augmenter en France**. Elle est aujourd'hui de 11 ans. Cette réalité, encore plus présente dans les territoires périurbains, doit enfin être considérée par les décideurs, qui plus est par les parlementaires de la Haute-Assemblée, représentants des territoires.

Ainsi, **nous nous félicitons du dépôt par Else Joseph, Sénatrice des Ardennes, d'un amendement à l'article 27, et cosigné par 43 de vos collègues**, qui permettrait aux automobilistes qui entretiennent correctement leur véhicule sur le principe de l'Eco Entretien et de l'analyse de 5 gaz, inscrit à l'article 65 de la Loi de Transition Energétique de 2015 (LTE) de bénéficier d'une dérogation de circulation dans les Zones à faible émissions.

En effet, le parc idéal « tout électrique » n'est pas pour demain. Alors que circulent en France 41 millions de véhicules et même si les ventes de véhicules 100% électriques passaient de 110 000 à 1 million par an, il faudrait en théorie 40 ans pour convertir le parc !

Si les Français utilisent toujours leur voiture thermique, c'est qu'ils en ont besoin. S'ils n'en changent pas, ce n'est pas par esprit de fronde. C'est tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Le verdissement du parc automobile ne passe pas uniquement par son remplacement mais aussi par son entretien. L'Eco Entretien du parc roulant permettrait, annuellement en France, de réduire les rejets de CO2 de près de 1 million de tonnes, de particules de plus de 1.000 tonnes et de NOx d'environ 25.000 tonnes.

Nous saluons le dépôt de cet amendement et **nous en appelons aujourd'hui à votre esprit de liberté, votre bon sens et votre sens de l'intérêt général pour l'adopter.**

La mesure défendue par cet amendement est **une mesure d'accompagnement social et de préservation du pouvoir d'achat**. Elle s'inscrit dans une démarche positive permettant à chacun de faire un geste, selon ses moyens, pour améliorer de la qualité de l'air. Elle permettra d'**éviter la ségrégation géographique** qui s'annonce avec la mise en place des ZFE.

Pour conclure, le label « Eco Entretien » est le résultat d'un engagement fort de tous les professionnels de l'après-vente automobile française et européenne qui se sont unanimement rassemblés autour de cette cause au sein de l'Association Eco Entretien (AEE) pour participer, à leur niveau, à la réduction des émissions de CO2. Grandes fédérations professionnelles, groupements et réseaux de distribution, centre autos, tous sont aujourd'hui partie prenante dans cette technologie 100% française encadrée par le label professionnel « Eco Entretien ».

En 2021, **l'Eco Entretien doit être une pièce maîtresse de la baisse des émissions polluantes en France et en particulier du CO2**. Les automobilistes, les professionnels, les Français comptent sur vous !

Jacques RIFFLART, *Président de l'Association Eco Entretien*

Association ECO ENTRETIEN® - 10 rue Pergolèse - 75116 Paris,

www.ecoentretien.eu